

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Deputy Minister

Sous-ministre

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 327-9063

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone (416) 325-2600
Télécopieur (416) 327-9063



NOTE :

Directrices et directeurs de l'éducation
Directrice de la Direction des écoles provinciales
Surintendante du Centre Jules-Léger
Directrices et directeurs des écoles élémentaires
Directrices et directeurs des écoles secondaires
Directrices et directeurs des écoles provinciales et d'application
Secrétaire général, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario
Secrétaire général, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario
Secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers Association
Directeur général, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

DE :

Kevin Costante
Sous-ministre

DATE :

25 mai 2010

OBJET :

Principaux changements aux exigences en matière d'affectation et de certification des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

L'objectif de cette note de service est de vous informer que deux règlements ont été déposés le 20 mai 2010, soit un règlement modifiant les dispositions touchant l'affectation des enseignantes et des enseignants du Règlement 298 (Fonctionnement des écoles – Dispositions générales) de la *Loi sur l'éducation*, et un nouveau règlement sur les qualifications requises pour enseigner (Règlement 176/10), qui remplace le Règlement 184/97 (Qualifications requises pour enseigner) de la *Loi de 1996 sur l'ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Je souhaite également vous transmettre la note *Politique/Programmes n° 153 – Demande d'approbation temporaire* et le document *Affectation du personnel enseignant dans les écoles de l'Ontario : Guide d'information*. Ces deux documents complètent le Règlement 298 et contiennent de l'information sur l'application des changements.

Principaux changements aux exigences en matière d'affectation des enseignantes et des enseignants

Les modifications apportées au Règlement 298 (Fonctionnement des écoles – Dispositions générales) de la *Loi sur l'éducation* traduisent les obligations de l'Ontario en matière de mobilité de la main-d'œuvre selon l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et la *Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre*, ainsi que la nécessité de moderniser et de clarifier le règlement. Entre autres choses, les modifications :

- rappellent l'importance de décider des affectations dans le souci d'offrir le meilleur programme possible aux élèves et d'assurer leur sécurité et leur bien-être. Les affectations doivent aussi tenir compte des qualifications particulières reconnues sur le certificat de compétences et d'inscription de l'enseignante ou de l'enseignant.
- définissent les critères régissant l'octroi d'approbation temporaires par le Ministère, autorisant un conseil scolaire à affecter une enseignante ou un enseignant, pour une durée d'un an, pour enseigner une matière donnée ou à un cycle ou pour occuper un poste pour lesquels il ne possède pas les qualifications requises.

La note *Politique/Programmes n° 153 – Demande d'approbation temporaire* ci-jointe contient de l'information sur les exigences connexes au dépôt d'une demande, ainsi que le formulaire. Elle définit aussi le processus à suivre. Veuillez noter qu'à partir de maintenant, les demandes d'approbation temporaire doivent être envoyées à un bureau régional du Ministère, et non plus à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Le document *Affectation du personnel enseignant dans les écoles de l'Ontario : Guide d'information* a été conçu pour fournir aux conseils d'école de l'information vulgarisée sur les exigences réglementaires et les pratiques exemplaires, pour les aider à prendre les décisions relatives à l'affectation des enseignantes et des enseignants, toujours dans le souci d'assurer la meilleure expérience d'apprentissage possible aux élèves de l'Ontario.

Je sais bien que des écoles et des conseils scolaires ont déjà pris des décisions visant l'affectation du personnel enseignant pour l'année scolaire 2010-2011. Les conseils scolaires et les comités de dotation doivent continuer de prendre des décisions dans le meilleur intérêt des programmes et des élèves.

La note Politique/Programmes 153 et le document *Affectation du personnel enseignant dans les écoles de l'Ontario : Guide d'information* sont affichées sur le site Web du Ministère au www.edu.gov.on.ca. Le Règlement 298 est disponible sur le site Lois-en-ligne au www.e-laws.gov.on.ca.

Principaux changements aux exigences en matière de certification des enseignantes et des enseignants

Le Règlement sur les qualifications requises pour enseigner (Règlement 176/10) de la *Loi de 1996 sur l'ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* remplace le Règlement 184/97 de cette loi. Ce nouveau règlement a été créé par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario dans le but de se conformer à la *Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre*, et pour actualiser et préciser les exigences en matière de certification des enseignantes et des enseignants. Entre autres choses, le nouveau règlement :

- réduit à deux le nombre de classes de certificats de compétence et d'inscription : général et transitoire;
- élimine l'exigence de posséder une année d'expérience en enseignement en Ontario pour les enseignantes et les enseignants formés à l'extérieur de l'Ontario, éliminant ainsi les certificats de compétence temporaires;
- actualise les exigences visant les compétences des enseignantes et des enseignants afin de se conformer à la version révisée du curriculum.

Le Règlement sur les qualifications requises pour enseigner se trouve sur le site Lois-en-ligne au www.e-laws.gov.on.ca.

Je demande aux associations d'enseignantes et d'enseignants de bien vouloir transmettre cette information à leurs représentantes et représentants au sein des conseils d'école.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le bureau du Ministère de votre région (voir la liste ci-jointe).



Kevin Costante

Pièces jointes

Copie conforme : Chefs des bureaux régionaux

Rhonda Kimberley-Young, secrétaire-trésorière
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEO)

Frank Kelly, directeur général
Conseil ontarien des directeurs de l'éducation (CODE)
Ontario Public Supervisory Officials' Association (OPSOA)

Mike Benson, directeur général
Ontario Principals' Council (OPC)

Dan Tighe, directeur général par intérim
Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)

Serge Plouffe, directeur général
Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)

Theresa Harris, directrice générale
Ontario Catholic Supervisory Officers' Association (OCSSOA)

François Massé, président
Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGEFO)

James Heap, président
Association ontarienne des doyennes et des doyens de l'éducation

Michael Salvatori, registraire et chef de la direction
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

BUREAUX RÉGIONAUX DU MINISTÈRE

Bureau régional de Toronto

Direction des services régionaux, ministère de l'Éducation
3300, rue Bloor Ouest, bureau 1610
Clarica Centre, tour du Centre
Toronto (Ontario) M5X 2X3
Téléphone : 416 325-6870
Sans frais : 1 800 268-5755
Télécopieur : 416 325-4153

Bureau régional de London

Direction des services régionaux, ministère de l'Éducation
217, rue York, bureau 207
London (Ontario) N6A 5P9
Téléphone : 519 667-1440
Sans frais : 1 800 265-4221
Télécopieur : 519 667-9769

Bureau régional d'Ottawa

Direction des services régionaux, ministère de l'Éducation
1580, Merivale Road, bureau 504
Nepean (Ontario) K2G 4B5
Téléphone : 613 225-9210
Sans frais : 1 800 267-1067
Télécopieur : 613 225-2881

Bureau régional de Barrie

Direction des services régionaux, ministère de l'Éducation
20, Bell Farm Road, unité 9
Barrie (Ontario) L4M 6E4
Téléphone : 705 725-7627
Sans frais : 1 800 471-0713
Télécopieur : 705 725-7635
Télécopieur sans frais : 1 800 471-2584

Bureau régional de North Bay–Sudbury

Direction des services régionaux, ministère de l'Éducation
447, avenue McKeown, bureau 211
North Bay (Ontario) P1B 9S9
Téléphone : 705 474-7210
Sans frais : 1 800 461-9570
Télécopieur : 705 497-6896

Bureau régional de North Bay–Sudbury

Direction des services régionaux, ministère de l'Éducation
199, rue Larch, bureau 1103
Sudbury (Ontario) P3E 5P9
Téléphone : 705 474-7210
Sans frais : 1 800 564-2116
Télécopieur : 705 564-4233

Bureau régional de Thunder Bay

Direction des services régionaux, ministère de l'Éducation
615, rue James Sud
Thunder Bay (Ontario) P7E 6P6
Téléphone : 807 474-2980
Sans frais : 1 800 465-5020
Télécopieur : 807 474-2999